L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 25 FEVRIER.

FEUILLETON.

LA GUEULE D'ENFER.

PAR MME LEONTINE ROUSSEAU.

II—Suite.

—Robert, cher Robert, que je suis ravie de votre retour! et voici....

Elle s'arrêta, saisie d'étonnement à l'aspect d'une femme qui s'avançait à petits pas et dont la démarche pleine de grâce ressemblait aux ondulations de la vague marine.

Robert prit sa main, et d'un air d'enthousiaste respect, il dit:

—Andrée, je vous présente ma chère Irène; aimez-vous pour l'amour de moi, d'abord; bientôt vous saurez vous apprécier et vous vous aimerez pour vous-mêmes.

Et comme Mlle de Mardor s'approchait pour baiser la joue blanche de l'étrangère, celle-ci lui dit d'une voix douce, délicieusement modulée, et dont un léger accent augmentait encore le charme:

—Je ne doute pas que nous ne nous aimions bien vite et beaucoup.... Quelqu'un veut-il me conduire à mon appartement?

Andrée n'avait plus aucune crainte d'écraser par sa tenue et la richesse de sa toilette Mme de Mardor. Elle reconnaissait, au contraire, que la vision qui venait de lui apparaître la dépassait de beaucoup en élégance.

Tout ce que son frère "avait daigné," comme elle l'avait dit dans sa colère, lui apprendre au sujet de la femme qu'il avait épousée avec tant de précipitation, c'est qu'elle était maîtresse de musique et qu'il en était devenu éperdument épris en la rencontrant dans la maison d'un de ses amis, à Paris, où elle donnait des leçons à une de ses filles. En la trouvant plus belle qu'aucune femme qu'il eût entrevue, même dans ses rêves, il s'était immédiatement senti attiré vers elle et l'avait épousée, après avoir fait toute la diligence possible et abrégé, en obtenant des dispenses, le temps nécessaire pour les publications. Par un tel acte, ainsi que l'avait dit Julien, on aurait pu deviner qu'il avait une magnifique excuse, et c'était la vérité.

La femme qui venait de passer devant les yeux éblouis d'Andrée était un peu moins grande qu'elle, d'une beauté merveilleuse; elle avait ce teint rose pâle qu'on ne rencontre généralement que chez les femmes qui ont les yeux bleus et les cheveux d'or. Mais les yeux qui brillaient sous les longues paupières de Mme de Mardor étaient gris, à la fois lumineux et sombres, vifs et doux; les cheveux qui s'enroulaient en nattes épaisses derrière son cou étaient noirs comme l'aile du corbeau.

Son visage aux lignes fermes et pures était ovale; la forme du nez, du menton et de la bouche, d'une pureté exquise, et ses joues arrondies eussent défié le ciseau d'un habile sculpteur. L'expression de ce visage était plus remarquable encore que sa beauté. Sur le front vous liriez la mélancolie, tandis que sur la bouche était imprimé le dédain et que dans les yeux éclatait l'ironie. Puis, au moment où Andrée était frappée de ce singulier mélange, soudain l'expression changea et ne refléta plus que la douceur et la tendresse.

—Quelle excentrique toilette de voyage, même pour un nouveau marié, pensait la simple Andrée, regagnant le salon suivi de son frère. Et vraiment elle avait le droit de cette réflexion, car aucune femme, si riche, si grande dame qu'elle fût, ne portait en voyage une robe de velours bleu clair garni de cygne, avec un manteau de même étoffe. Je n'avais nul besoin de m'ingénier pour mettre à l'aise sa timidité, ajouta-t-elle, en se parlant à elle-même, car je vois et de reste que Mme de Mardor est à la hauteur de sa position. Eh bien, Robert, reprit-elle tout haut, que me direz vous? Je n'ai plus de surprises à éprouver en ce monde, depuis que Robert de Mardor a fait un mariage mystérieux et romanesque.

Elle riait tout haut en parlant, mais que de vérités sont dites sous forme de plaisanterie!

—Ce que j'ai à dire? répondit-il en prenant ses mains dans les siennes et la regardant affectueusement, vous l'avez vue, je n'ai donc besoin de rien ajouter.... Mais, Andrée, que pensez-vous de ma femme?

III

La question qui termine le chapitre précédent est peut-être la plus embarrassante que puisse faire un mari. Vous pouvez avoir de sa femme une idée détestable, mais quand, avec une confiance sans bornes dans ses charmes et sa beauté, il vous demande votre opinion sur elle, vous ne sauriez la lui dire, ou bien si vous répondez en toute franchise il vous haïra et vous taxera de mauvais goût.

Les jeunes maris ne sont pas tous assez faibles pour vouloir amener le monde entier à partager leur admiration pour la femme qu'ils ont choisie. Quand un nouveau marié adresse cette question à ses amis, ils ont la ressource de lui frapper sur l'épaule en riant et de lui dire: "Pardieu, tu es un heureux mortel!" ce qui les dispense d'émettre leur opinion dans une circonstance aussi délicate. Mais les femmes ne peuvent répondre ainsi, et si elles pouvaient, elles ne le voudraient pas. Leur situation est donc plus difficile lorsqu'un jeune époux, dans tout l'épanouissement de sa joie nouvelle leur pose cette formidable question: Comment trouvez-vous ma femme?

Andrée fit en un instant l'expérience des difficultés auxquelles nous venons de faire allusion. Mme de Mardor et son costume bleu avaient été trop peu de temps devant ses yeux pour qu'elle ait pu se former une idée bien arrêtée sur son compte. Son image flottait encore autour d'elle comme une vague apparition. Elle sentait que si elle était franche elle ne serait pas bonne, et que, si elle était bonne, elle ne serait pas franche. Elle pensait tour à tour à la merveilleuse beauté de Mme de Mardor, à l'adresse qu'elle avait dû déployer pour arriver à faire un mariage si au-dessus de sa position; elle songeait à la mélancolie qui chargeait son front, à la raillerie qu'exprimait son regard, au changement soudain qui s'était opéré dans sa physionomie quand elle s'était aperçue qu'on la regardait, et elle ne pouvait formuler sa réponse; toutefois, sentant que son frère l'attendait impatiemment, elle se jeta bravement dans le danger.

—Je trouve que c'est la plus jolie femme que j'aie jamais vue, cher Robert, et je suis certaine que j'aurai bientôt de son esprit et de son cœur la même opinion que vous. Mais voici la cloche du dîner, et je crains qu'elle ne se hâte trop de descendre....

Andrée, restée orpheline de bonne heure, régnait depuis de longues années en souveraine dans le château de Mardor, et comme elle pensait que la nouvelle arrivée voudrait peut-être s'empresser d'obéir à l'appel de la cloche, l'hôtesse se montra supérieure à la sœur:

—Je vais envoyer ou je vais aller demander quand elle sera prête, n'est-ce pas, Robert?

—Peut-être ferais-je mieux d'y aller moi-même, dit Robert.

Il avait l'expérience d'un voyage de quinze jours avec Mme de Mardor et il connaissait mieux qu'Andrée ses habitudes. Mais comme il quittait le salon, à la grande surprise de celle-ci la cloche cessa de sonner, et un domestique vint annoncer d'un air à la fois soumis et arrogant, comme savent le prendre les gens de grande maison, que "madame avait donné l'ordre d'arrêter la cloche et commandé le dîner pour huit heures."

—Sur ma parole, dit Andrée dès que le domestique se fût éloigné, elle donne des ordres! Mme de Mardor veut déjà affirmer sa gracieuse présence; cela prouve en faveur de ses aptitudes féminines pour exercer la domination, et je n'aurai besoin d'aucun effort pour lui faire sentir qu'elle est ici tout à fait chez elle.

Et Andrée cherchait comment elle pourrait occuper son loisir jusqu'au dîner. Rien ne lui plaisait, on le conçoit. Il est désagréable qu'une étrangère vous enlève le pouvoir avant que vous ayez eu le temps de le lui remettre. Elle prit un album, il lui parut insipide; elle appela son chien favori et le mit sur un coussin à ses côtés; mais bien que Maph fût d'ordinaire un compagnon plein de charme et d'imprévu, cette heure semblait aussi peser sur lui, et il resta sourd aux agaceries de sa maîtresse.

Que se passait-il pendant ce temps dans la chambre de Mme de Mardor? En montant l'escalier, celle-ci avait ordonné qu'on lui préparât un bain, et maintenant, après l'avoir pris, elle était assise, fraîche, reposée, devant une immense glace, dans son cabinet de toilette, et tout en se faisant coiffer, elle adressait de temps à autre quelques mots à son mari, qui se tenait dans la chambre à coucher, dont la porte était entr'ouverte.

Fanny, sa femme de chambre, n'était en sa possession, je veux dire à son service, que depuis son mariage: cette fille ne savait donc encore qu'imparfaitement ce qu'on exigeait d'elle. Tout en peignant la longue chevelure de sa maîtresse, elle se rappelait avoir lu, dans les publications populaires si répandues aujourd'hui, les récits où il était parlé d'héroïnes aux yeux de diamants, aux cheveux d'ébène balayant le sol; elle avait cru que ces récits n'appartenaient qu'au monde enchanteur des rêves. Mais placée devant la glace, dans laquelle se reflétait le visage de Mme de Mardor, elle ne tarda pas à voir ces rêves s'évanouir à jamais, car, ayant par suite d'un faux mouvement touché maladroitement de sa brosse les tresses soyeuses d'Irène, elle vit soudain ses yeux flamboyer comme des diamants:

—Que cela vous arrive encore, et vous partirez demain matin, dit-elle de sa voix indéfinissable.

Puis, se retournant brusquement, elle saisit le poignet de la pauvre fille épouvantée, avec une force dont vous n'eussiez jamais supposé que cette main effilée, mignonne, blanche comme l'albâtre, veinée de délicates lignes bleues, fût capable.

—Que disiez-vous donc? Robert, demanda-t-elle ensuite calme et souriante à son mari qui répétait pour la seconde fois que sans doute Andrée avait retardé le dîner, et qu'elle n'avait nul besoin de se presser.

—J'ai fait dire qu'on ne se mettrait à table qu'à huit heures, et la pensée de consulter votre sœur ne m'est pas venue, j'espère que vous me le pardonnerez?

—Pardonner! ma chère Irène. Quel mot! Jamais, ni Andrée ni moi ne vous contrarierons en quoi que ce soit.

—Quelle grâce de la part de la future marquise de Berque, dit en riant la jeune femme. A propos, Robert, votre sœur est moins belle que vous ne me l'aviez fait supposer. Lorsqu'elle m'est apparue, on eût dit qu'elle venait de séjourner près d'un foyer ardent.

—L'émotion donne toujours beaucoup de couleurs à Andrée, répondit Robert allant et venant de la porte du cabinet à la cheminée de la chambre, tandis qu'Irène arrangeait les plis soyeux de sa robe de moire.

—Ah! c'est pour cela sans doute que je l'ai trouvée moins jolie, reprit Irène, tendant son bras blanc et arrondi afin que la femme de chambre y attachât un bracelet. Tout le sang des Mardor avait monté à son visage lorsqu'elle est venu saluer l'étrangère. Qui donc s'attendait-elle à voir? j'ai lu beaucoup de surprise dans son regard.

—Andrée, en vous voyant, a éprouvé ce que chacun éprouve.... Elle a été ravie.

—Elle vous l'a dit?

—Non pas avec tant de mots; mais je la connais, et j'ai compris l'impression qu'elle ressentait...... Puis-je vous offrir mon bras?

—Pour descendre? Pas encore; je veux visiter mon appartement, et d'ailleurs, je déteste un salon où il n'y a personne. Faisons donc ensemble une petite inspection de mes domaines, et permettez que je vous donne mon opinion sur les arrangements qu'on y a faits.

Et la nouvelle châtelaine critiqua tout, blâma tout; il était visible que le séjour de Mardor ne se présentait pas à son esprit sous les couleurs que prend aux yeux d'une femme qui aime le lieu calme si bien rempli de la présence du maître de son âme. Cependant elle mit à ses paroles quelquefois sarcastiques, une telle grâce, que Robert, d'ailleurs aveuglé sur les défauts de sa femme, la trouva plus spirituelle que jamais.

Une heure après, rayonnante de sourires et mille fois plus jolie qu'elle ne l'avait semblé une heure auparavant sous le vestibule, Mme de Mardor se retrouva en présence d'Andrée, tout à fait désorientée et se montra sous un jour nouveau.

—Ah! je suis désolée de vous avoir fait attendre, commença-t-elle d'un ton qui semblait l'implorer et quittant le bras de son mari, elle vint près de sa sœur d'un pas si gracieux, si léger qu'elle semblait marcher dans l'air; mais j'avais besoin d'un peu de repos, car j'étais fatiguée au point d'être malade; vous me pardonnerez, n'est-ce pas? dites, vous me pardonnerez et je n'oublierai plus jamais ce que je dois à mon hôtesse.

Andrée, qui allait être bientôt châtelaine de Berque "et d'une demi-douzaine d'autres lieux", comme le disait quelquefois son frère, pouvait à peine s'empêcher de rire de cette façon toute nouvelle de reconnaître ses droits d'hôtesse. Elle accorda un pardon complet à cette diplomate dont le métier — elle l'imaginait du moins — était de plaire par une flatterie qui devait alternativement embarrasser et séduire; puis, toutes deux prirent place à table, gracieuses et belles comme les fleurs qui les entouraient, cachant comme elles les épines qui auraient pu blesser.

(A continuer.)

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 3 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes versées.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.
(AGENCE.)
Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.
—Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.
Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.
Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.
Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nlle-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.
Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.
Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.
Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.
Souverains, francs, marcs et guilders.
Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à
A. K. MILLER & Co,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nlle-Orléans.
17fév—1an

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.
Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA,
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA.
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.
Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 33 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TENSAS,
remplaçant le Trenton,
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaises.
JAMES M. DOWLING,
25sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA.
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.
Tout fret pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 août—

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA.
C. C. Picket, capitaine.
A. Meynier commis.
Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du fret pour la Côte.
Le fret du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.
Le fret du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
28 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur ST-MARY,
d'un faible tirant d'eau
Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaises.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Attakapas et Atchafalaya.
Pour Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Tèche. Le bateau à vapeur
GEORGE SPANGLER,
Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira MERCREDI, 23 février, à 5 P. M.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, Agents.
2 févr— No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
BART ABLE.
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
IBERIA.
Capitaine Allen Jumel. Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son fret. 12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
28juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.
Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
29oct— No 30 de la rue Conti.

CHANGEMENT DE JOURS.
Paquebot régulier du Bayou Lafourche.
Le nouveau bateau
ROBT. YOUNG.
U. D. Terrebonne, Capitaine.
J. Daniel et F. Dufrene, commis.
Partira de la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.
Retour.—Part de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 6 heures A. M.
Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.
13 nov—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET,
15 juillet—1an 9 rue Conti.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.
—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.
Première Année Fiscale.
Primes reçues ... $137,128 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées ... $84,547 [illegible]
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc ... [illegible]
124,581 [illegible]
$13,116 [illegible]
Total de l'Actif ... $204,818 [illegible]
DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.
DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
H. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg,
E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke, S. I. Nasits,
J. H. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
R. Wildermann, Geo. [illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
PEREIRE, Dauré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)
Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York; ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous:
De Brême. — de la Nlle-Orls.
Frankfurt... 25 déc. — 4 Fév.
Hannover... 1 fév. —
Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.
Sujets aux conditions définies ci-dessous.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 36
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres ... $35 en or.
Entrepont ... 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés
La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
3 août—1an Au No 41 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 2 mars à 8 h. A. M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage ... $50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.
A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.
Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.
Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi; et sera livré le lendemain matin.
C. E. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.
Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.
ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.
Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:
Départ. — Arrivée.
Exprès ... 7:0 A. M. | Malle ... 10:00 A. M.
Malle ... 5:00 P. M. | Exprès ... 9:30 P. M.
Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face de City Hotel.
NORMAN JONES, Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.
THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,
Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS,
CARRYING THE U. S. MAIL.
Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows:
Depart. — Arrive.
Express ... 7:30 A. M. | Mail ... 10:00 A. M.
Mail ... 5:00 P. M. | Express ... 9:30 P. M.
Pullman Palace Car daily to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, but only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.
NORMAN C. JONES, Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour ... 25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans ... 10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—
Départs de la ville. — Départs du Lac.
6, 8, 10 heures A. M. — 7 1/2 heures A. M.
Midi, 2, 4, 6 P. M. — 11 1/2, 3 1/2, 5 1/2 P. M.
Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.
DEPARTS. — ARRIVEES.
Exprès ... 7:20 A. M. | Exprès ... 12:30 A. M.
Malle ... 5:30 P. M. | Malle ... 10.0[illegible] A. M.
Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 21 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.
DEPART. — ARRIVE.
Express ... 7:20 A. M. | Express ... 12.30 P. M.
Mail ... 5:30 P. M. | Mail ... 10.00 A. M.
The accomodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.
Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 4 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.
Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.
CHS. A. WHITNEY & CO., Agents

Bureau de New Orleans City Railroad Company—124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1876.—La consolidation du New Orleans City Railroad Company et du New Orleans, Metairie and Lake Railroad Company ayant été approuvée et ratifiée ainsi que le veut la loi, les actionnaires de cette compagnie sont invités à venir, d'ici au QUINZE DU COURANT, souscrire aux mille actions qui doivent être émises d'après les articles de consolidation, à l'effet de prolonger la ligne de la rue du Canal jusqu'au Lac. Chaque porteur de treize des actions actuelles de cette compagnie aura droit à une nouvelle action dont il devra être payé vingt pour cent au moment de la souscription; le reste en trois versements de vingt-cinq pour cent, payable tous les mois.
C. C. LEWIS, Secrétaire.
jan—1m

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,
Au coin des rues Canal et Camp.
SEIZIEME ETAT ANNUEL.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:
Primes d'incendie ... $455,328 93
Primes de mer ... 62,339 56
Primes de rivières ... 75,231 32 — $592,899 81
En moins—
Risques non expirés le 31 décembre 1875 ... 137,568 14
Primes remboursées ... 34,972 22 — $172,540 36
Montant net des primes ... $420,359 45
A ajouter—
Intérêts, sauvetages, etc ... 30,631 13
$451,490 58
A déduire—
Réassurances ... $25,345 83
Pertes par les incendies ... $110,972 73
Pertes sur mer ... 16,842 09
Pertes sur les rivières ... 30,373 21 — 158,188 03
Réfaction (rebate) ... 42,433 47
Commissions aux agents ... 27,148 69
Dépenses générales des agences ... $7,739 12
Dépenses générales du bureau local ... 27,900 00
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc ... 12,077 24 — 47,716
Taxes d'Etat et taxes de ville ... 29,294
331,177 80
Profits nets ... $120,312 78
A déduire:—
Dividende payé en août ... $25,000
Dividende déclaré ... 25,000 — $50,000
Réservés pour réclamations non réglées ... 15,000 — 65,000 00
$55,312 78
L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:
Propriétés foncières ... $104,911 85
Billets garantis et hypothécaires ... 239,501 91
Actions et bons ... 93,574 50
Effets à recevoir ... 22,287 88
Primes en voie de recouvrement ... 73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission ... 10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances ... 4,127 61
Comptes en suspens ... 3,214 32
Divers débiteurs ... 7,313 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20 ... 68,522 61
En caisse ... 26,260 24
$652,827 95
PASSIF.
Réservées pour risques non expirés ... $137,568 14
Dividende déclaré ... 25,000 00
Dividende non collecté ... 10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées ... 15,000 00
$187,654 39
Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.
JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de paix. Paroisse d'Orléans, Lne.
Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
DIRECTEURS.
Ernest Merilh, A. M. Bickham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyès,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, D. Fatjo,
Pierre Pontz, D. D. Rogers.
19jan—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, 102 rue du Canal.
SIXIEME ETAT ANNUEL.
Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876.
CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:
Primes sur les risques de feu ... $350,836 87
Primes sur les risques de mer ... 65,189 62
Primes sur les risques de rivières ... 34,724 21
Total ... $450,7[illegible]
En moins
Primes sur risques non expirés ... $120,661 47
Primes remboursées ... 1,951 60 — $122,613 07
Primes nettes acquises ... $328,127 73
A ajouter:
Intérêts ... $9,185 35
Profits et pertes ... 5,360 40
Primes sur l'or ... 254 92 — 14,800 67
$342,9[illegible] 40
Pertes payées
Sur les risques de feu ... $90,741 65
Sur les risques de mer ... 15,954 27
Sur les risques de rivière ... 6,802 83
Pertes en litige ... 5,812 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues ... 23,481 46 — 142,792 11
Réassurances ... 16,310 42
Réfaction (rebate) ... 31,818 98
Commissions d'agences ... 27,339 65
Dépenses d'agences ... 7,780 84
Taxes et Licences ... 10,568 50
Dépenses de bureau ... 27,062 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc ... 6,547 16
Frais de Cours et d'avocats ... 47 52 — 270,267 84
Bénéfice net ... 72,6[illegible] 7
ACTIF.
En caisse
Dépôt au Germania Natl. Bk. ... $51,890 87
" Louisiana Natl. Bk. ... 20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank ... 6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe ... 19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à ... 27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à ... 48,333 78
Effets à recevoir pour primes ... 7,560 93
Prêts sur hypothèques ... 140,573 22
Prêts sur nantissements ... 24,124 94
Effets à recevoir ... 13,931 80
Bons ... 32,413 88
Actions ... 23,556 78
Primes en voie de recouvrement ... 41,898 42
Propriétés foncières ... 74,174 77
Dû par divers ... 11,814 99
Bons des Etats-Unis ... 11,580 75 — $555,524
PASSIF.
Capital payé en plein, (actions de $30) ... $295,650 00
Effets à payer ... 666 8
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés ... 544 50
Primes sur risques non terminés ... 120,661 47
Pertes non réglées ... 29,293 46
Dû à divers ... 7,008 84
Fonds de réserve ... 11,029 07 — 482,854 01
Surplus ... $72,670 57
Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.
G. LeGARDEUR, Jr., Notaire Public.
A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:
1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;
2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;
3° De porter au Fonds de réserve (15 0[0]) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.
MEL. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.
DIRECTEURS,
A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
J. K. SMALL, L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, IS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON.
15janv—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.
Bureau No 125 rue Commune.
Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues au 31 décembre 1875 ... $177,707 87
Sur les risques d'incendie ... $127,543 00
Sur les risques maritimes ... 17,746 79
Sur les risques de rivière ... 32,418 09 — 177,707 87
Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie ... 23,972 43
Sur les risques maritimes ... 4,625 61
Sur les risques de rivière ... 17,540 05 — 46,268 12
Moins réfaction (Rebate) ... 20,976 06
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875 ... 15,315 50
Réassurances ... 16,674 22
Primes remboursées ... 1,056 91
Loyer ... 3,907 51
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins ... 13,606 85 — 71,439 15 — 117,677 27
Profits ... $60,030
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875 ... $25,969 40
Réserve pour pertes en suspens ... 1,851 12
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour ... 20,000 00
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie ... 12,210 08
$60,030 60
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville ... $49,322 77
Prêts sur nantissement ... 29,327 15
Effets pour primes à courte échéance ... 7,295 31
Actions de banque et autres actions ... 31,540 25
Biens fonciers ... 24,224 37
Prime en voie de perception ... 22,663 90
En banque ... $84,738 88
Balance dans la banque d'Amérique ... 542 96 — 85,280 84
Total de l'actif ... $260,030 60
Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.
M. T. DUCROS, Notaire Public, No 18 rue Royale.
A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été
Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
11janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.
104 ... rue du Canal ... 104
VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant: Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu ... $569,621
Sur risques de mer ... 52,556 10
Sur risques de rivières ... 55,982 08
Total des primes ... $678,160 23
En moins, primes non expirées ... 121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875 ... $556,692 23
Pertes payées—
Sur risques d'incendie ... $237,344 41
Sur risques de mer ... 47,782 44
Sur risques de rivières ... 12,344 65
$297,476 96
Taxes ... 32,609 95
Réassurances et primes remboursées ... 24,849 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt ... 54,980 07
$454,260 67
Profit ... $102,431 56
L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières ... $232,814 42
Bons de la ville ... 216,110 80
Actions de banques, chemin de fer et autres ... 73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages ... 227,279
Effets à recevoir ... 88,217
Primes en voie de recouvrement ... 94,404
Bons de l'Etat ... 650
Actions d'assurance ... 19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp ... 10,400 00
Bons hypothécaires du Varner Association ...
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall ... 5000 00
En caisse ... 106,587 29
$1,222,599 56
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.
A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.
DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandes,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent,
23 Mai 1875.
LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.
Primes d'incendie ... $201,308 60
Primes de mer ... 42,344 82
Primes des rivières ... 112,114 32 — $355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées ... 276,187
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie ... $69,247 66
Sur risques de mer ... 15,447 32
Sur risques de rivières ... 55,553 91 — $140,248 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c. ... 73,705 23 — 214,054 23
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital ... $62,133 12
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir ... $43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques ... 55,943 33 — $99,617
Prêts sur actions sur demande ... 137,439 58
Argent en banque ... 63,089 96 — 200,529 54
Propriétés foncières ... 118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres ... 153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c. ... 37,814 1
Total de l'actif ... $610,301 91
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.
Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.
DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, B. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai—

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1867.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms.
Passports procured from Washington.
Residence No 188 Esplanade Street.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
CAPITAL PAYE ... $500,000
EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.
Montant net des primes, escompte et intérêt ... $324,878
Pertes, dépenses, taxes ... $195,886 78
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent ... 59,678 54
255,515 30
Bénéfice net ... $73,961 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir ... $409,270 9
En caisse et primes en voie de recouvrement ... 120,775 71
$530,045 [illegible]
Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.
Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivière et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.
—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
B. BISSOON, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
E. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY,
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurances de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.
DIX-HUITIEME ETAT
De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.
Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie ... $90,394 55
Primes sur les rivières ... 13,066 55
Primes maritimes ... 9,042 27
112,493 35
Moins, primes remboursées ... 2,426 69
$110,067 77
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie ... $22,189 66
Pertes sur les rivières ... 16,422 12
Pertes sur mer ... 816 17
$39,427 94
Réassurances ... 4,569 81
Loyer ... 2,500 00
Taxes ... 3,350 35
Réfaction (rebate) ... 10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt ... 6,487 20
Réservé pour risques non terminés ... 27,171 00 — 93,804 35
16,263 35
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement ... 5,739 67
Prêts garantis par hypothèque ... $21,006 12
Effets à recevoir pour primes ... 12,450 96
Actions, bons et autres obligations ... 142,596 53
Propriété foncière ... 5,447 24
Primes en voie de recouvrement ... 18,1[illegible]
En caisse ... 37,332 54
$243,424 35
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.
9 mai—1an

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.
Au No 14 de la rue Carondelet.
QUATRIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes de l'année expirée le 31 août 1875:
Primes sur l'incendie ... $129,031 46
Primes de mer ... 24,210 63
Primes de rivières ... 5,867 57
Primes sur les risques non expirés le 31 août 1872 ... 42,000 00
Total ... $201,[illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année ... 60,128 [illegible]
$141,083 [illegible]
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie ... $64,817 28
Sur les risques de mer ... 17,696 21
Sur les risques de rivières ... 16,931 71 — 100,544
$119,329 [illegible]
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent ... $6,563
Réassurances ... 18,534 [illegible]
Dépenses, taxe, licence, intérêt, etc ... 3,448 [illegible]
Réservé pour pertes non réglées ... 20,000 00 — 48,541
Bénéfice net ... $61,587 [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse ... $50,718
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis ... $64,047
Primes en voie de recouvrement ... 431 [illegible]
Actions, bons, actions, etc. de banques, compagnies d'assurance, etc ... 3,255
Propriété foncière ... 4,657
Billets d'actions (stock notes) ... 202,226 [illegible]
$325,335 [illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 20 septembre 1875.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.
Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé ... 10 pour cent
Dividende sur le susdit ... 5 —
Dividende sur primes remboursées ... 15 —
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.
DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green,
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak[illegible], J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1875, à savoir:
Sur risques de feu ... $114,053 23
Sur risques de mer ... 59,831 87
Sur risques de rivières ... 29,566 [illegible]
Total des primes ... $203,000 53
Moins primes rendues ... 3,154 77
Primes acquises ... $199,845
Déduit—Pertes par le feu ... $45,195 63
Pertes sur mer ... 42,115 79
Pertes sur rivières ... 15,476 63
$102,688 07
Réassurances ... 31,216 73
Réfactions (rebate) ... 8,562 67
Taxes ... 7,459 22
Loyer ... 3,750 00
Dépenses, et profits et pertes ... 32,316 12
$185,524
Réservé pour primes non-terminées ... $17,820 [illegible]
La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes ... $
Comptant ... 42,466 [illegible]
Comptes en voie de collection ... 13,000 [illegible]
Billets recevables ... 1,685
Prêts sur garanties ... 60,068 00
Prêts sur hypothèques ... 41,246 [illegible]
Stocks et Bons ... 5,570 [illegible]
Installations de bureaux et meubles ... 2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc ... 4,185 [illegible]
$292,517
Moins intérêts non-payés et dividendes ... 3,196
$284,320 [illegible]
Ce qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
E. GAUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 10me jour janvier 1876.
E. BOUNY, Notaire public.

ASSURANCES.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal.
Le 13 décembre 1875.
Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1875.
Primes d'incendies ... $52,941
Primes de rivières ... 1,113 [illegible]
Total des primes ... $53,815 [illegible]
En moins—primes non expédiées ... 35,878 [illegible]
Montant net des primes ... $17,936 [illegible]
A déduire:
Pertes par les incendies—payées ... $236 33
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts ... 12,184 96 — 12,991
Montant réservé pour pertes non réglées ... $5,546 [illegible]
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450 ... $151,321 [illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie ... 17,506 00
Prêt garanti par des actions ... 1,000 00
Actions appartenant à la compagnie ... 27,550 00
Bons des Etats-Unis ... 6,000 00
Effets à recevoir ... 8,326 [illegible]
[illegible] ... 13,250 [illegible]
intérêt ... 10,442 [illegible]
Primes en voie de recouvrement ... 27,430 [illegible]
Effets à recevoir pour primes ... 399 [illegible]
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier ... 12,619 [illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence ... 2,043 [illegible]
Capital souscrit, en voie de règlement ... 86,451 [illegible]
$365,942 [illegible]
PASSIF.
Capital, 4,123 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action ... $313,750
Montant réservé pour garanti surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées ... 17,938 [illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé ... 17,938 [illegible]
Montant réservé pour perte non réglées ... 5,546 [illegible]
Salaires non payés ... 789 1[illegible]
$355,942 [illegible]
L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.
RESSOURCES.
Prêts et escomptes ... $1,115,462 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation ... 550,000 00
Autres actions, bons et hypothèques ... 35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés ... 36,731 96
Dû par d'autres banques nationales ... 22,095 38
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat ... 159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations ... 139,718 11
Dépenses courantes et taxes payées ... 16,563 69
Primes payées ... 55,6 00
Echanges pour le Clearing House ... $121,318 32
Billets d'autres banques nationales ... 36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels) ... 2,875 79
Espèces ... 77,279 17
Billets Legal Tender ... 466,822 00 — $705,896
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation) ... 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent) ... 4,000 00
Total ... $2,906,545 [illegible]
PASSIF.
Capital payé ... $550,000 0
Surplus ... 35,590 84
Autres profits non-partagés ... 87,474
Billets de banque nationale, non rachetés ... 500,000 00
Dividendes non payés ... 6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques ... $1,272,571 09
Certificats "demand" de dépôts ... 7,000 00
Chèques certifiés ... 12,850 56
Chèques du caissier, non-payés ... 100 00
1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales ... 79,541 18
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat ... 91,486 [illegible]
Total ... $2,906,545 [illegible]
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT.

Commercial Insurance Company of New Orleans.
120 ... RUE DE LA COMMUNE ... 120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu ... $60,552 63
Mer ... 13,839 20
Rivières ... 59,181 3 — 13[illegible]
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875 ... 15,745 00
149[illegible]
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875 ... 17,200 00
Montant net des primes ...
Perte par le feu ... $9,619
Pertes sur les rivières ... 22,541 — $43,161 19
Réfaction (rebate) ... 25,334 22
Réassurances ... 8,499 06
Primes remboursées ... 1,325 10
Taxes ... 14,211 50
Casuel ... 3,170 42
Loyers ... 6,558 38
Dépenses ... 15,406 48
$117,896 38
Moins Intérêts profits et pertes ... 20,192 18 — $97,72[illegible]
Bénéfice net ... $24,[illegible]
ACTIF.
Effets à recevoir ... $326,984 43
Mobilier ... 4,933 93
Actions du Harbor boat ... 850 00
Bons de la Ville ... 1,320 00
Actions de la banque de l'Etat ... 3,600 00
Comptes pour les recouvrements net ... 14,822 51
En caisse ... 95,109 00
$447,412 56
Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 21 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 12 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.
Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.
15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
31 décembre 1874.
ACTIF.
Billets escomptés ... $663,758 [illegible]
Prêts sur demande ... 68,265
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation ... 300,000
Primes sur les bonds ci-dessus ... 28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation ... 13,500
Actions et bonds divers ... 22,263
Dû par des banques et des banquiers éloignés ... 9,165 [illegible]
Mobilier et accessoires ...
Avoir en argent:
Bonds des E. U. en main ... 112,000
Comptant en caisse ici ... 451,628 [illegible]
Dû dans les banques de New-York ... 204,860 1 — 768,490 [illegible]
Total de l'actif ... $1,890,441 [illegible]
PASSIF.
Capital payé ... $300,000
Excédant de fonds ... 27,000
Billets émis ... 267,100
Dépôts ... 1,173,504 [illegible]
Dû à des banques et à des banquiers éloignés ... 54,180
Profits bruts pendant les 6 derniers mois ... 67,365 62
Moins dépenses et taxes ... 19,505 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires ... [illegible]
Total du passif ... $1,890,4[illegible]
Ce qui précède est une copie exacte [illegible] livres de la [illegible]
LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
[illegible] Rue Carondelet [illegible]
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.
Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:
PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie ... $360,072 52
Sur risques de rivières ... 231,229 76
Sur risques de mer ... 44,116 41 — $635,419 [illegible]
Primes non expirées le 30 avril 1875 ... $89,742 00
Primes remboursées ... 9,925 50 — 99,667
Montant net des primes ... $535,7[illegible]
PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie ... $134,967 20
Sur risques de rivières ... 126,482 58
Sur risques de mer ... 3,820 65 — $265,270 [illegible]
Réassurances ... 14,369 62
Réfaction (rebate) ... 15,492 51
Taxes d'Etat et de Ville ... 22,618 48
Dépenses brutes, bureau local et agences ... 63,899 81
Profits et pertes ... 16,011 40 — $390,182
Balance ... $145,169
En bons, intérêts, escomptes et épargnes reçus ... 105,054
$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé le second du ... 110,000
Bénéfice net ... 140,224 [illegible]
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements ... 23,104 [illegible]
Balance à partager sur le montant net des primes des risques et les primes non expirées de 1873-4 ... $117,120
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse ... $94,422 [illegible]
Comptes en voie de recouvrement ... 50,329 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons ... 522,922 04
Effets à recevoir à courtes échéances ... 38,013 [illegible]
Actions de banques et autres actions ... 218,109 [illegible]
Actions de chemins de fer de la ville ... 79,549 [illegible]
Bons de la ville et autres bons ... 110,631 [illegible]
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana ... 5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association ... 5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs ... 2,000 00
Propriétés foncières ... 60,125 00
PASSIF:
Capital ... $1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés ... 89,742 [illegible]
Dividendes non payés (y compris les dividendes d'intérêt de prime du 30 avril 1875 ... 177,654 [illegible]
Ce suel surplus ... 118,515 65 — 1,486,215
Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 21 mai 1875.
EDWARD IVY, notaire public.
Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent pour l'année sur le capital payé ($1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 88) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 [illegible] expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secr. — MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
DIRECTEURS:
Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Britton,
John I. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lyle Lyon,
Samuel B. Moore, Wm C. Raymond,
J. J. Warren, James I. Partridge,
R. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, E. R. Wheelock,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm. J. Behan.
B. F. Eshleman.

RAPPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK, A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.
RESSOURCES
Prêts et escomptes ... $1,169,458 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation ... 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques ... 35,891 75
Dû par des agents (approuvés de réserve) ... 111,145 12
Dû par d'autres banques nationales ... 21,355 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat ... 79,078 96
Propriétés foncières, mobilier et installations ... 146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées ... 19,6[illegible]
Primes payées ... 55,6[illegible]
Echanges pour le Clearing House ... $162,42[illegible] 29
Billets d'autres banques nationales ... 3,150 00
Petite monnaie (y compris les nickels) ... 1,300 06
Espèces ... 32,232 38
Billets Legal Tender ... 153,465 00 — 352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis [illegible] pour cent des billets en circulation ... 25,000 00
Total ... $2,571,756 02
PASSIF.
Capital payé ... $5[illegible]0,000 00
Surplus ... 38,9[illegible]
D'autres profits non partagés ... 35,89[illegible]
Billets de banque nationale non rachetés ... 500,000 00
Dividendes non payés ... 9,659 [illegible]
Dépôts individuels sujets à des chèques ... $962,702 56
Certificats de dépôts sujets à demande ... 2,000 00
Chèques certifiés ... 22,013 01
Chèques du caissier non payés ... 100 00
996,815 [illegible]
Dû à d'autres banques nationales ... 59,428 [illegible]
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat ... 81,430 47
Total ... $2,571,756 02
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.
THEO. GUYOL, Notaire Public.
Exact—témoins:
A. MOULTON, W. H. BLAKEMORE, SAML. FRIEDLANDER, Directeurs.
12oct—1m

New Orleans Credit Foncier Association.
Bureau 46 de la rue Vieille-Levée.
—QUATRIEME ETAT ANNUEL—
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:
Montant total des profits réalisés sur les placements du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ... $1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ... 6,345 33
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ... $1,499 [illegible]
Escompte sur billets payés avant l'échéance ... 247 [illegible]1
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière ... 1,281 48
$7,024 [illegible]
Bénéfice ... 112 [illegible]4
$7,137 08 — $7,137 08
L'actif de la Société est comme suit.
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur ... $4,200 [illegible]
Propriétés foncières ... 9,450 [illegible]
Comptant: à la banque nationale de l'Etat ... $1,001 41
Currency des Etats-Unis ... 141 26 — 1,810 67
Effets à recevoir ... 7,160 15
Divers débiteurs ... 690 77
Installations ... 1,000 00
Intérêt couru ... 255 38
105,172
Actions payées en plein ... 75,150 00
Actions payées en partie ... 3,792 85
Scrip ... 1,830 00
Dividende No [illegible] non-réclamé ... 127 26
Effets à payer ... 400 00
Divers créanciers ... 101 70
Surplus de l'année ... 16,670 22 — 105,172 [illegible]
Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAPIN, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.
G. LEGARDEUR, Jr.
22 oct—1m